



Combien de temps faut il attendre après le DC d'un parent pour av

Par **teta39**, le **08/06/2015** à **14:36**

Bonjour

Je viens vous demander conseil suite au DC de mon père survenu le 24/12/2013 (ma mère est déjà DCD). A ce jour nous n'avons pas encore reçu de compte rendu concernant les comptes bancaires de notre père ni de copie du bail de sa maison étant donné que celle-ci est louée depuis son DC. Nous ignorons l'état de ses comptes. Est-ce normal après 18 mois depuis son DC ? Nous avons beau le relancer mais aucune réponse de sa part. Peut-on faire quelque chose ?

D'avance merci pour votre réponse.

Marie-Line

Par **Spleen**, le **17/06/2015** à **12:02**

Peut-être pourriez-vous apporter plus de détails à votre message. Qui relancez-vous ? le notaire en charge de la succession ?

Avez-vous, après le décès, pris RDV avec un notaire pour ouvrir un dossier de succession ?

L'avez-vous rencontré depuis pour faire avancer le dossier ?